



Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le



ID : 046-200092138-20210324-2021032402-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL**

N° 20210324 -O2

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 17
- votants = 19

L'an deux mille vingt et un, le 24 mars, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à PRUDHOMAT, sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 10 mars 2021

Présents : 17

ALBERT Catherine (suppléante de DELANDE Claire), AUBRUN Jeannine, AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, FOUCHE Jean-Claude, LAVERGNE AZARD Loïc, LEYGNAC Jean-Claude, MEILHAC Sébastien, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

ARAQUE Fausto à NAYRAC Jean-Luc, CANCHES Michel à CESANO Lionel

Absents dont excusés : 3

JAUZAC Catherine, LEROUX Michel, PEYRICAL René

OBJET : DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS COMMISSIONS PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY (PNRCQ).

Monsieur le Président informe l'assemblée que lors de sa séance du 14 octobre 2020, le Comité syndical du Parc naturel régional des Causses du Quercy a validé le maintien des 4 commissions thématiques et propose au SMDMCA d'y participer avec un maximum de deux élus par commission :

- A) Commission Environnement et Energie, présidée par Catherine PRUNET,
- B) Commission Economie, présidée par Michel LAVERDET,
- C) Commission Vie des territoires, présidée par Guilhem BOUCHER,
- D) Commission Aménagement, Urbanisme et Paysage, présidée par Christophe PROENÇA.

Ces commissions ont un rôle consultatif, elles proposent aux instances décisionnelles des avis, des politiques ou actions nouvelles et sont sollicitées pour la préparation des programmes d'actions annuels.

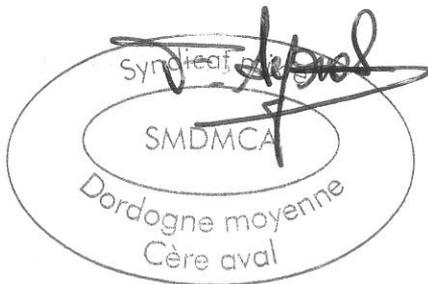
Ce Syndicat a pour objet l'aménagement et la mise en valeur du territoire des Causses du Quercy. Il est l'interlocuteur privilégié de l'Etat en ce domaine. Il a pour mission de mettre en œuvre la Charte du Parc et d'éventuelles compétences qui ont pu lui être déléguées par ses membres.

Après avoir ouï le président, les délégués syndicaux, à l'unanimité désignent :

- Monsieur Michel THEBAUD pour siéger aux commissions « Environnement et Energie » et « Economie »
- Madame Marie BERTHOUMIEU pour siéger à la commission « Aménagement, Urbanisme et Paysage »

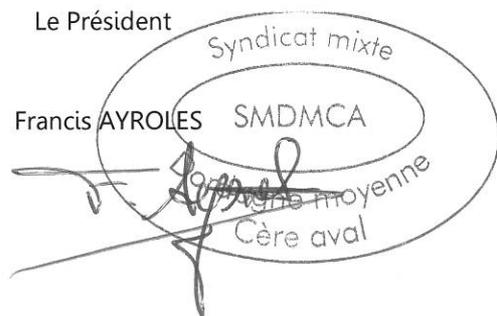
Publié et notifié le **25 MARS 2021**

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.